

AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE
LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



Unité - Progrès - Justice

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À GENÈVE

N°2020 - 0233 /MPBFG/AMB/pgzn

La Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, a l'honneur d'accuser réception de sa note verbale sous référence OL BFA 2/ 2020 en date du 18 septembre 2020, transmettant une communication de trois titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Burkina Faso.

La Mission permanente du Burkina Faso à Genève voudrait porter à la connaissance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme que la communication conjointe a été transmise à son Haut destinataire qui assure qu'elle sera examinée avec une bienveillante attention.

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les assurances de sa haute considération.

Genève, le 18 SEP. 2020

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

GENEVE



AMBASSADE DU BURKINA FASO